

**DEL152-2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le **mercredi 13 décembre à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **07 décembre 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 07 décembre 2023
Nombre de présents	48	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 15 décembre 2023
Suffrages exprimés	54	

Conseillers communautaires présents :

Mme Veronique AUDOUY, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, M. Gerard LE BAIL, Mme Berengere SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, Mme Chantal FRAYSSE, M. Hervé DARRIGADE, Mme Caroline JAY, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, Mme Christine BEYRIS, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Laurent LAFOURCADE, M. Christian BERTHOUX, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, Mme Marie-Claude BARADAT RISTOR, M. Bernard LANGOUANERE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à Mme Marylène HENault,
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Vincent MORA,
M. Pierre STETIN donne pouvoir à M. Yves LOUME,
M. Henri BEDAT donne pouvoir à M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Jean-Marie ABADIE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX,
M. Pierre STETIN, M. Alain GODOT, M. Henri BEDAT, M. Philippe DELMON,
M. Thierry BOURDILLAS

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES BUREAUX DE L'HÔTEL D'ENTREPRISES COMMUNAUTAIRE DU PÔLE ECONOMIQUE DE SAINT-PAUL-LES-DAX



Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1511-3 définissant les compétences exercées de plein droit par la Communauté d'Agglomération en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment l'article I - 1 portant sur sa compétence obligatoire « en matière d'actions de développement économique»,

Vu la délibération DEL05-2018 du 7 février 2018 approuvant le tarif de location des bureaux de l'hôtel d'entreprises communautaire de Saint-Paul-lès-Dax à 12.50 € HT/m²,

Considérant l'hôtel d'entreprises du Grand Dax sur le Pôle économique de Saint-Paul-lès-Dax dont l'objectif est d'accompagner le développement d'entreprises nouvellement créées ou en développement en mettant à leur disposition des locaux à des conditions économiques constitutives d'une aide au sens des dispositions de l'article L1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que depuis 2018, le loyer de location des bureaux de l'hôtel d'entreprises est fixé à 12.50 euros HT/m² charges comprises (ménage, entretien des espaces verts, maintenance du bâtiment, sécurité, eau, chauffage, climatisation et électricité).

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement auxquelles est soumise l'agglomération du Grand Dax et notamment le coût de l'électricité, nous proposons d'appliquer une augmentation des tarifs de location comme suit :

- 14€ HT /m² charges comprises, pour le premier contrat de 24 mois ;
- 16€ HT/m² charges comprises, lors d'un éventuel renouvellement du contrat de location sous forme d'un avenant au contrat de location initial.

Considérant que cette augmentation des tarifs peut s'appliquer aux contrats en cours, sous réserve de la conclusion d'avenants que les entreprises devront accepter.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Article 1 : VALIDE le tarif de 14 euros HT/m² charges comprises à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le contrat de location de l'hôtel d'entreprises de Saint-Paul-lès-Dax.

Article 2 : VALIDE le tarif de 16 euros HT/m² charges comprises à partir du 1^{er} janvier 2024, en cas de reconduction du contrat de location sous forme d'avenant au contrat initial.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de location ainsi que tout document relatif à cette affaire liant la Communauté d'agglomération et les preneurs.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 040-244000675-20231213-DEL152_2023-DE



et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 15 décembre 2023**


Julien DUBOIS
Président du Grand Dax